

ARTICLE 1: Généralités

1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des produits commercialisés par FAULHABER France SAS (ci-après « FAULHABER ») auprès de ses clients professionnels (ci-après le « Client »).
2. Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande, ainsi sauf conventions particulières écrites, toute commande passée à FAULHABER implique l'acceptation des conditions générales de vente définies ci-après, à l'exclusion de tous autres termes ou conditions que le Client pourrait tenter d'imposer sur tous types de documents.
3. Chaque contrat de vente ne sera formé que lors de l'acceptation de la commande sous la forme d'un accusé de réception établi par nos soins. Aucune commande ne peut être annulée sans notre consentement.
4. Toute commande peut être composée de livraisons différentes, successives ou partielles. Toutes les livraisons devront être considérées comme constituant des ventes distinctes dont un retard ou un défaut n'affectera pas les autres parties de la commande.
5. Jusqu'à l'acceptation définitive de la commande par FAULHABER telle que définie précédemment, celle-ci se réserve le droit de modifier ou de refuser partiellement ou en totalité toute commande d'un Client. Toutes autres dispositions des conditions générales d'achat du Client sont nulles et non avenues.
6. Toute modification du contrat de vente demandée par le Client fera l'objet d'un nouveau contrat de vente respectant la même procédure que définie précédemment.
7. Toute commande verbale ou téléphonique doit faire l'objet par le Client d'une confirmation écrite signée. Le Client est tenu de mentionner sur ses bons de commande la référence à l'offre faite, les types, références, quantité, prix et caractéristiques techniques tels qu'ils figurent sur les catalogues, tarifs ou offres de FAULHABER.
8. La première commande d'un nouveau Client doit être passée par écrit sur un papier à tête de la société comportant les divers renseignements administratifs de celle-ci.
9. Toute commande de produits non standards (produits avec options) ou d'ensembles montés (à deux ou plusieurs éléments) est ferme et définitive. Par conséquent, le Client ne saurait en aucun cas annuler la commande ou demander la reprise du matériel après livraison.
10. Les études, devis, plans, dessins, documents établis par FAULHABER sont remis à titre indicatif et n'engagent le Client que s'ils deviennent contractuels et sont dûment signés. Ils restent la propriété de FAULHABER et ne peuvent être remis à des tiers ou reproduits sans son accord exprès. Ils doivent lui être restitués sans délai s'ils ne donnent pas lieu à une commande passée à FAULHABER.
11. FAULHABER se réserve le droit de modifier sa gamme de produits à tout moment pour tenir compte des progrès et développements techniques.

ARTICLE 2: Délais de livraison et livraison

1. Sauf accord écrit et exprès contraire, nos livraisons sont faites départ usine (Ex- works au sens des Incoterms 2010 de la Chambre de Commerce Internationale), et ce, quels que soient la destination de la vente (France ou pays étrangers), les modalités de vente ou de transport.
2. Les délais de livraison figurant sur les offres ou tout document émis par FAULHABER ne sont donnés qu'à titre indicatif.
3. Le dépassement de délais de livraison, sauf accord expressément formulé par écrit par FAULHABER, ne peut donner lieu à aucune indemnité, ni pénalité ni dommages et intérêts, ni indemnisation d'aucune sorte, y compris pour d'éventuelles pertes d'exploitation.
4. Le retard de livraison imputable au Client prolonge pour une durée au moins équivalente le délai de livraison et donne lieu à la facturation des frais afférents à l'entreposage et à l'assurance.
5. Le non-respect par le Client de ses obligations contractuelles délie FAULHABER de tout engagement. Dans l'hypothèse où le retard de livraison est dû à une cause de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence, FAULHABER signalera sans délai au Client la fin de l'événement. Si la cause de force majeure se poursuit au-delà de 90 jours, FAULHABER se réserve le droit d'annuler ou de suspendre les livraisons. En tout état de cause, la responsabilité de FAULHABER ne sera en aucune manière engagée en cas de perte ou de dommages résultant directement ou indirectement de tels événements.

ARTICLE 3: Prix

1. Nos produits sont facturés sur la base des prix de FAULHABER au jour de la commande.
2. Sauf convention contraire, nos prix s'entendent hors taxes, hors coûts de transport, de droits d'importation, de frais de douane et d'assurance qui seront facturés en sus. Le Client déclare avoir été destinataire et/ou avoir pris connaissance des tarifs des produits avant de passer commande.
3. Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant accrédité de FAULHABER ne deviennent définitifs qu'après confirmation écrite par FAULHABER.

ARTICLE 4: Conditions de paiement

1. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.
2. Toutes les factures sont payables dans un délai de paiement mentionné dans l'offre de prix.
3. Tout règlement doit être libellé à l'ordre de FAULHABER France SAS, et effectué par virement bancaire ou chèque.
4. En cas de règlement par virement, nos références bancaires sont les suivantes: FR90 3000 2056 8700 0029 0239 G10.
5. Le paiement de la première commande est toujours exigible par chèque à réception, sans escompte.

ARTICLE 5: Retards de paiement

1. En cas de retard de règlement, une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera due par le Client. FAULHABER facturera au Client une indemnité forfaitaire de 40€ H.T. sans préjudice de la possibilité pour FAULHABER de réclamer une indemnité complémentaire sur justificatif si le montant des frais de recouvrement est supérieur.
2. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance suspend toute livraison ultérieure de la part de FAULHABER et autorise celle-ci à résilier le contrat de vente de plein droit et sans mise en demeure préalable, par simple notification.
3. FAULHABER aura la possibilité de compenser toute somme due par le Client et impayée avec toute somme due par FAULHABER au Client à condition d'en informer préalablement le Client.

ARTICLE 6: Clause de réserve de propriété

1. Le transfert de propriété des produits est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par le Client. FAULHABER conserve donc la propriété des produits jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoires ; toute clause contraire, notamment figurant dans les conditions générales d'achat du Client, est réputée non écrite.
2. Jusqu'à transmission de la propriété des produits au Client, ceux-ci devront être conservés à l'écart de tous autres produits afin de permettre de les distinguer. Le Client veillera, par ailleurs, à ce que l'identification des produits soit toujours possible. Le Client s'engage à assurer convenablement et à ses frais exclusivement les produits vendus sous réserve de propriété.
3. Dès lors qu'une échéance ou une obligation contractuelle quelconque n'aura pas été respectée, la vente sera résiliée de plein droit, après une mise en demeure de 15 jours restée infructueuse. Si bon semble à FAULHABER, celle-ci pourra reprendre, immédiatement et sans formalité quelconque, les produits, sans préjudices de tous dommages et intérêts. Les acomptes déjà versés par le Client seront acquis à FAULHABER au titre de dommages et intérêts.
4. Après restitution ou reprise des produits vendus sous réserve de propriété, FAULHABER sera en droit de les revendre; de la recette de cette cession seront déduites les sommes dues par le Client, ainsi que l'ensemble des frais engendrés par la reprise puis la cession des produits. Tous frais et dépenses liés à la reprise des produits ou au recouvrement des créances de FAULHABER ou à une intervention d'un tiers seront à la charge du Client. En cas de dégradation du produit repris, FAULHABER sera en droit de demander le paiement d'une indemnité propre à couvrir les frais de réparation du produit endommagé.
5. Le Client s'interdit de revendre ou donner en garantie les produits couverts par une clause de réserve de propriété et à informer immédiatement FAULHABER de toute action ou procédure qui pourrait porter atteinte à ses droits sur les produits. Dans le cas où FAULHABER aurait autorisé le Client à revendre les produits sous clause de réserve de propriété, le Client s'engage à informer les sous-acquéreurs que lesdits produits sont grevés d'une clause de réserve de propriété ainsi qu'à avertir FAULHABER de la cession afin qu'elle puisse exercer

ses droits ou exercer une revendication sur le prix de revente à l'égard du sous acquéreur. Le Client s'engage dans ces cas à communiquer à FAULHABER sur simple demande les noms, adresses et le montant restant dû par les sous-acquéreurs.

6. Conformément aux articles L. 624-9 et suivants du Code de commerce français, FAULHABER a un droit de revendication sur les produits vendus avec une clause de réserve de propriété s'ils se trouvent en nature dans le patrimoine du débiteur au moment de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ou de toute procédure équivalente.
7. Le fait de passer commande auprès de FAULHABER emporte l'adhésion certaine et non équivoque du Client à cette clause.

ARTICLE 7: Transfert des risques

Les risques afférents aux produits sont transférés au Client lors de leur remise au transporteur. Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls du Client.

ARTICLE 8: Réclamations

1. Toute contestation sur les quantités livrées et/ou sur la conformité de la livraison à la commande devra être formulée et justifiée par écrit à FAULHABER dans un délai de 5 jours suivant la réception des produits dans les entrepôts du Client. Une telle notification ne peut avoir aucune incidence sur l'obligation de paiement du Client, sur toute autre commande non encore payée ou en cours.
2. Les réclamations concernant la qualité devront être également formulées et motivées par écrit dans le même délai. L'absence de réserves dans ce délai équivaut à une acceptation formelle et définitive de la livraison. En cas de vice caché, le Client devra formuler sa réclamation dans les 5 jours suivant la découverte du défaut et au plus tard 1 mois après la réception des produits.
3. L'appartenance au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.
4. En cas de réclamation régulièrement formulée et justifiée, FAULHABER aura le choix entre l'échange des produits ou leur reprise au prix facturé, à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.
5. Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord préalable, exprès et écrit, entre FAULHABER et le Client. Il est précisé qu'un produit retourné sans l'accord préalable de FAULHABER ne pourra donner lieu à l'établissement d'aucun avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client.
6. S'agissant d'une vente entre professionnels, le Client accepte expressément les limitations de responsabilité telles que définies ci-dessus.

ARTICLE 9: Garantie

1. FAULHABER France SAS garantit qu'au moment de la livraison, les produits sont conformes aux quantités et types convenus entre les parties. Toute spécification technique de nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif.
2. Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la date de la première livraison du produit. Pour qu'une demande de garantie soit valide (i) la notification doit être faite avant la fin de la période de garantie; (ii) elle doit être conforme à toutes les stipulations supplémentaires de la période de garantie, telles que définies ci-dessous; (iii) doit être étayée par l'original de la preuve d'achat, reprenant notamment le numéro de série du produit concerné.
3. La garantie signifie exclusivement que FAULHABER pourra - à sa seule discrétion - remplacer ou réparer le(s) produit(s) livré(s), ou si la mise en œuvre de l'une de ces solutions devait entraîner des coûts excessifs, reprendre le(s) produit(s) et créditer le Client du montant de la facture afférente, et rembourser les éventuels frais liés au retour des produits. En aucun cas, FAULHABER ne sera soumise à d'autres obligations, telle qu'une obligation de rembourser d'autres frais quelconques, ou de verser quelques dommages intérêts que ce soit.
4. Le Client prend toutes les précautions utiles à leur usage compte-tenu de la nature des produits et s'engage à souscrire toute police d'assurance nécessaire pour couvrir les risques liés à leur utilisation.
5. Toute la documentation (y compris les brochures), les avertissements, les recommandations relatives à l'usage et les propriétés des produits livrés, toute autre recommandation et assistance seront fournis par FAULHABER, dans les limites de ses connaissances et compétences.
6. Sont exclus de la garantie les dommages liés à une usure normale, à une dégradation, à l'utilisation de pièces détachées qui ne sont pas les pièces originales FAULHABER, à l'utilisation d'accessoires de tiers qui ne sont pas considérés comme adéquats par FAULHABER, à un entretien insuffisant, à une absence de respect des prescriptions de fonctionnement, à une utilisation erronée, à un emploi excessif, au recours à un matériel inadéquat, à des influences chimiques ou électrolytiques, à la corrosion, à des erreurs de manipulation, de défaut de surveillance, de maintenance, d'installation ou de stockage défectueux.
7. La garantie est également exclue dès lors que le Client aurait effectué une modification ou réparation sans l'accord de FAULHABER. FAULHABER exclut toute garantie ou responsabilité pour tous dommages autres que ceux causés aux équipements livrés.

ARTICLE 10: Responsabilité

1. La responsabilité de FAULHABER au titre d'une commande ne pourra excéder le montant de cette commande, et ce pour quelque cause et sur quelque fondement que ce soit.
2. En aucun cas, FAULHABER ne sera responsable des pertes ou dommages indirects (tels que notamment les pertes d'exploitation, pertes de profits, pertes d'utilisation, pertes de chance, perte de parts de marché, préjudice moral ou dommages à l'environnement) qui pourraient être subis par le Client ou un tiers en raison des produits. En sa qualité de professionnel ayant parfaitement connaissance des risques liés à l'utilisation des produits, le Client accepte expressément cette limitation de responsabilité.
3. Le Client indemniser et tiendra FAULHABER à l'abri de toutes réclamations émanant de tiers (y compris celles formulées par les clients du Client) et ayant trait à tout préjudice corporel, perte, dommage, frais ou dépense causés par ou découlant de la possession, la mise en œuvre, l'utilisation ou l'incapacité d'utilisation des produits fournis par FAULHABER.

ARTICLE 11: Force majeure

En cas de survenance d'un événement constitutif de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence, les obligations des parties seront suspendues aussi longtemps que durera l'événement de force majeure. Au-delà de 6 mois, les ventes et/ou commandes seront résolues de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne puisse être sollicitée à ce titre.

ARTICLE 12: Propriété intellectuelle

1. FAULHABER est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les produits, l'emballage, les instructions et/ou de tous les autres droits applicables à ces éléments. Le Client s'interdit d'utiliser l'emballage et/ou les instructions, et de manière générale, tout élément de propriété intellectuelle relatif aux produits, sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de FAULHABER.
2. Le Client informera immédiatement et spécifiquement FAULHABER de toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de FAULHABER, de quelque nature, portée à sa connaissance. En outre, le Client devra garantir FAULHABER contre toute réclamation qui serait la conséquence de toute forme de violation desdits droits par le Client et devra indemniser FAULHABER de tout dommage résultant d'une telle atteinte.
3. En cas de manquement ou de violation par le Client de l'une quelconque des obligations visées dans la présente clause, FAULHABER sera immédiatement en droit de suspendre l'exécution de tout ou partie de ses obligations ou de résilier immédiatement toute commande ou contrat entre les parties sans préavis.

ARTICLE 13: Déchets d'équipements électriques et électroniques

Dans l'hypothèse où les produits commercialisés sont des équipements électriques ou électroniques au sens de l'article R. 543-172 du Code de l'environnement, FAULHABER et le Client se conformeront aux dispositions des articles L. 541-10-2 et R. 543-172 et suivants du Code de l'environnement.

ARTICLE 14: Loi applicable et clause d'attribution de juridiction

1. Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément au droit français.
2. En cas de contestation quelconque relative à ou résultant de l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la résolution d'une commande ou d'une vente, le Tribunal de commerce du lieu du siège social de FAULHABER sera compétent pour connaître de toute demande, et ce, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
3. L'élection de domicile est faite par FAULHABER à son siège social à Montigny Le Bretonneux.